



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 18.12.2023

- Présidence : M. Nicolas Savoy, Syndic
- Présents : 126 personnes
Dont ont le droit de vote : 117 personnes (majorité à 59)
- Excusés : Mmes Madeleine Thévenaz, Egger Caroline, Anne-Christine Kümmler, MM François Egger, Michel Descombes, Ernst Loosli, Christophe Cuennet
- Scrutateurs : MM. Michel Hänger, Jean-Yves Louvet, Marc Huguenot, Frédéric Feller
- Mode de convocation : - insertion dans la feuille officielle n° 49 du 7 décembre 2023
- affichage au pilier public
- convocation par tout-ménage
- sur le site Internet www.gletterens.ch
- Prise du procès-verbal : Chantal Moret, secrétaire communale adjointe
Enregistrement de la séance demandée et acceptée par l'Assemblée

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 06.06.2023

- Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 72, mis à disposition à l'administration communale et sur le site www.gletterens.ch.

2. Information sur les augmentations des taux d'impôts imposés par le Conseil d'Etat et effectifs à partir du 1^{er} janvier 2024

- 2.1. Augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 58,9% à 68,9% de l'impôt cantonal de base
- 2.2. Augmentation du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 58,9% à 68,9% de l'impôt cantonal de base
- 2.3. Augmentation du taux de contribution immobilière de 2,00‰ à 2,5‰ de la valeur fiscale des immeubles

3. Demande de délégation de compétence en faveur du Conseil communal pour la vente du terrain art. 683 RF Gletterens

- 3.1. Préavis de la commission financière
- 3.2. Vote de la demande de délégation pour la vente du terrain Art. 683 RF Gletterens

4. Présentation du plan financier 2024 – 2028

5. Présentation générale des budgets de résultat et des investissements

6. Budget 2024

6.1. Présentation du budget de résultat

6.1.1. Préavis de la commission financière

6.1.2. Vote du budget de résultat

7. Élection d'un membre à la commission financière

8. Divers

A 20h05, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a 9 invités dans l'Assemblée dont M. .

Mme Sarah Bachmann demande que la séance soit enregistrée.

M. le Syndic soumet la demande au vote. A l'unanimité les citoyens acceptent.

L'enregistrement commence.

M. Nicolas Savoy : « Voilà, on ne garantit pas la qualité audio de l'enregistrement. On tâchera de faire au mieux. Vous avez reçu le tractanda. Voici le tractanda du jour. Est-ce qu'il y a des remarques concernant ce dernier ? Si ce n'est pas le cas, j'aimerais quand même, en aparté, avant le déroulement de l'assemblée. Comme vous le savez pour beaucoup, un habitant de la commune a souhaité demander une enquête administrative à la Préfecture. Je veux juste vous lire les conclusions. Comme ça, ça mettra un peu le cadre et dire un peu où on en est avec cette démarche.

« A la lumière des faits et de l'examen qui précède, l'autorité soussignée se doit de constater que le rapport BDO a permis d'identifier des manquements dans le contrôle du processus de facturation qui doivent impérativement être améliorés dans les meilleurs délais. Néanmoins, au vu des analyses par les différents acteurs impliqués dans les aspects financiers, soit BDO, la Commission financière de la commune, l'organe de révision officiel de la commune, la fiduciaire Fiducor SA, ainsi que le service des communes, on ne saurait pas conclure à ce que la bonne administration de la commune est gravement menacée sous l'angle de sa gestion financière. Pour être parfaitement complet, le rapport BDO a relevé que malgré le fait qu'il nous est impossible de quantifier l'aspect financier des manquements de manière exhaustive, l'image globale des finances de la commune ne s'en trouve pas modifiée de manière significative. Ces constats n'atténuent naturellement pas les risques de la perte de confiance des citoyens envers leur administration et ne représentent pas une justification pour les manquements constatés. En conséquence, il ressort de la présente enquête préliminaire le fait que la bonne administration de la Commune de Gletterens ne se trouve actuellement pas gravement menacée. Cependant, il est primordial de régulariser la situation afin de corriger les manquements identifiés, d'éviter une aggravation de la situation et de rétablir la confiance des citoyens envers leur administration. Ainsi, l'autorité de céans a prononcé, par décision préfectorale du

13 octobre 2023, les mesures suivantes sur la base des articles 151 de la Loi sur les communes afin d'assurer la mise en pratique des objectifs cités ci-dessus :

en point A : fixation d'un terme au 31 janvier 2024 pour la mise en œuvre des mesures d'amélioration identifiées par BDO, ainsi qu'un examen documenté et exhaustif des recommandations complémentaires de BDO relatives à l'externalisation de certaines tâches.

Suivi et monitoring régulier, période bimensuelle ou mensuelle, des mesures d'amélioration sur le même terme par le canal d'un mandat complémentaire d'accompagnement confié à BDO.

Injonction à l'ensemble des membres du Conseil communal de s'impliquer plus fortement dans la surveillance du fonctionnement de son administration.

Rapport au Préfet au terme de la procédure de régionalisation par la commune et BDO. »

Suite à ça, je pense que d'ici à la date qui a été exprimée avant, c'est à dire fin janvier et les rapports complémentaires de la fiduciaire, nous inviterons les citoyens et citoyennes à venir constater les améliorations ou les éventuels encore manquements qu'il y aurait dans notre administration.

Cette chose étant dite, nous pourrions passer directement à l'ordre du jour, à savoir le point 1 approbation du procès-verbal ».

M. Ariel Decrauzat : « J'ai juste une question, une remarque avant. Je voulais juste relever deux points. Le service des communes, en fait c'est pas son rôle de chercher des erreurs dans la facturation, parce que lui il vérifie si c'est comptabilisé justement par rapport au plan comptable qui est prévu. La fiduciaire Fiducum c'est exactement la même chose. Si par hasard elle voit des erreurs de facturation, elle va les signaler, mais c'est pas son rôle non plus. Par contre BDO a été mandaté spécifiquement pour chercher les erreurs, il faut le préciser. Par ailleurs, il faut soulever, ça n'a pas été dit, il me semble, j'ai pas bien compris là. Il y a eu 17 points relevé par BDO. Y'en a 6 qui sont rouges, y'en a 6 qui sont jaunes et pis y'en a 5 qui sont verts. Les 5 verts, c'est du potentiel d'amélioration qu'on peut faire. Ce qui est en orange et ce qui est en rouge, on doit absolument les faire, les corriger. Merci. »

M. Nicolas Savoy : « Voilà, merci Monsieur Decrauzat pour ces précisions. Donc, on peut passer au point 1 de l'ordre du jour. »

M. Alexandre Borgognon demande la parole.

M. Nicolas Savoy : « Je vous propose qu'on arrive à discuter de ça dans les divers, on va pas commencer l'Assemblée ».

M. Alexandre Borgognon : « C'est pour le PV que je veux parler ».

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 06.06.2023

M. Nicolas Savoy : « Laisser-moi présenter le point et puis vous pourrez vous exprimer pour le PV. Alors on arrive au point 1 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juin 2023. Il ne sera pas lu ayant été inséré dans le bulletin d'information communal no 72, mis à disposition à l'administration communale et sur le site www.gletterens.ch. Avez-vous des remarques ? »

Mme Sarah Bachmann : « Je demande, si c'est possible, que dans le PV figure le nom des intervenants. Parce que de plus en plus, on voit quand même que les séances sont un petit peu houleuses. Donc, en cas de litige, la parole des uns et des autres, on sait plus qui a dit quoi. Ce serait quand même bien pratique de mettre le nom et par ailleurs, comme on aura de toute façon des textes à remettre aujourd'hui et dans l'avenir, on demande que quand on vous remet des textes, soit sous forme papier, sous forme courriel, que ces textes soient reproduits textuellement dans le procès-verbal et pas résumé par Madame la secrétaire. Merci. »

M. Alexandre Borgognon : « Oui. Bonsoir à tous. J'ai juste deux corrections à demander par rapport au PV que j'ai lu, par rapport à ce que j'ai dit. C'était noté sur la page cinq. Il précise que pour l'année 2022, des facteurs correctifs ont été calculés faux sur les factures. Je parlais de 2021 au fait. 2021 il y avait beaucoup d'erreurs et le deuxième point en bas, j'ai parlé de mes erreurs de facturation. C'est écrit Madame Bornand dit que toutes les factures seront corrigées et rétablies. Madame Bornand n'a pas dit ça. Madame Bornand a dit qu'elle viendra chez Alexandre Borgognon, donc moi-même, s'occuper de mes factures et ça fait six mois que j'attends si jamais. Merci. »

M. Nicolas Savoy : « Je vous remercie pour ces interventions qui seront mentionnées dans le présent PV et je vous proposerai que lors de vos prochaines interventions, vous donniez votre nom et prénom pour faciliter la rédaction de ce dernier. Y a-t-il d'autres questions au PV ? »

M. Pascal Sacchi : « Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers communaux, bonsoir. Au sujet du PV, en page 8, concernant le port, il y a une réponse qui a été donnée par Madame Bornand qui, pour moi est incompréhensible. Parce que le citoyen demandait pourquoi le port est dans le patrimoine administratif, et on lui répond que si le port est en patrimoine administratif, les rénovations seraient dans le fonctionnement. Autre chose, dans le même paragraphe, on dit que dans les dernières crues, le montant des rénovations se monte à CHF 400'000.00, ce serait du fonctionnement en plus. Or en page 14, Monsieur le Syndic informe que pour finir, avec l'assurance, etc. on s'en sort à CHF 190'000.00. Donc ça fait beaucoup de chose illogique dans un seul paragraphe. »

M. Nicolas Savoy : « Alors, on va noter vos remarques au PV. Juste pour vous préciser que ce n'est pas CHF 400'000.00 de dégâts qui ont été annoncés. C'est un budget d'investissement de CHF 400'000.00 pour réparer ce qui a été endommagé, mais les montants finaux sont effectivement moins conséquents que ce qui avait été annoncés. Mais nous allons faire noter la remarque au présent PV. D'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, je vous demanderai d'approuver ce PV en levant vos cartons verts, s'il vous plaît. Avez-vous compté la table ? Les personnes contre. Les abstentions. »

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 juin 2023 est approuvé avec 64 voix pour, 16 contre et 37 abstentions.

M. Nicolas Savoy : « Je vous remercie pour cette acceptation et je remercie Mme Moret pour sa rédaction. »

2. Information sur les augmentations des taux d'impôts imposés par le Conseil d'Etat et effectifs à partir du 1^{er} janvier 2024

- 2.1 Augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 58,9% à 68,9% de l'impôt cantonal de base
- 2.2 Augmentation du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 58,9% à 68,9% de l'impôt cantonal de base
- 2.3 Augmentation du taux de contribution immobilière de 2,00‰ à 2,5‰ de la valeur fiscale des immeubles

M. Nicolas Savoy : « Nous passons au point deux de l'ordre du jour. A savoir l'augmentation du taux d'impôt imposé par le Conseil d'Etat et effectif à partir du 1^{er} janvier 2024. Donc, vous n'aurez pas à voter ce soir pour ou contre cette augmentation, puisqu'elle est effective pour l'année en cours, et susceptible de pouvoir changer l'année prochaine. Soit en hausse, soit en baisse. Quelques mots quand même. Par arrêté du 7 novembre 2023 du Conseil d'Etat, a contraint la Commune à une augmentation, dès le 1^{er} janvier 2024, du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et les personnes morales de 58.9 à 68.9 de l'impôt cantonal de base, ainsi qu'à une augmentation du taux de la contribution immobilière de 2 à 2,5‰. Cette décision est la conséquence notamment des trois refus successifs de l'Assemblée communale d'augmenter les impôts entre décembre 2022 et juin 2023. Le Conseil d'Etat a tenu compte du fait que sur les dix exercices comptables précédents, huit étaient déficitaires. De plus, selon le projet de budget 2024 et le plan financier, les prochaines années s'annoncent également largement déficitaires, sans hausse fiscale. Il n'y a pas, comme je vous l'ai dit, à voter. Est-ce que vous avez des questions par rapport à cette hausse d'impôt imposée par le canton ? Je rappelle que c'est une information. »

M. Alexandre Borgognon : « Chers membres du Conseil communal, Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens, nous, membres du Comité citoyen TransparenceGletterens, souhaitons partager les préoccupations essentielles relatives à la gestion actuelle de notre Commune, caractérisée par un manque d'écoute envers les citoyens et une opacité regrettable. Nous croyons qu'il est crucial de vous informer sur deux points spécifiques qui nécessitent votre attention et votre action. Tout d'abord, nous remettons en question la classification actuelle du port, inscrit illogiquement au patrimoine administratif plutôt que financier. Une réévaluation de cette classification est indispensable pour une gestion plus judicieuse. En second lieu, nous attirons votre attention sur l'augmentation significative du coût de l'administration, passant de 267 francs par habitant en 2011 à 486 francs en 2022. Cette hausse substantielle

de 219 francs par habitant soulève des questions préoccupantes, d'autant plus que le nombre de manquements identifiés et leurs durées dépassent la limite du tolérable dans une gestion professionnelle attendue de l'administration, selon les propos du rapport préliminaire de la Préfecture à l'intention de la DIAF. Donc, on a fait sur cette feuille, deux graphiques où on arrive à voir qu'on pourrait avoir une économie potentielle de CHF 100'000.00 dans l'administration. Afin de restaurer la confiance au sein de la communauté, nous serions heureux que les autorités se remettent sincèrement en question. Un respect total de la loi sur les communes, en particulier au sujet des attributions, responsabilités et compétences des uns et des autres, ainsi que des fonctions clés de l'administration, article 60 et 76, nous semble un minimum. Au nom du Comité citoyen TransparenceGletterens. Alexandre Borgognon. Merci pour l'écoute. Donc, on a été chercher des signatures par rapport à cette intervention-là. On a eu 164 signataires. Pour la suite, pour information à tous, j'ai des copies de la lettre qu'on va envoyer demain au Conseil d'Etat pour reconsidérer la décision de l'arrêté du 7 novembre 2023. Les documents si jamais ils sont à disposition à la fin de l'Assemblée pour les journalistes ou autres. Merci pour votre écoute. »

M. Nicolas Savoy : « Voilà, je vous remercie M. Borgognon ».

M. Ariel Decrauzat : « C'est juste deux petits détails que je voudrai préciser. Si on voit l'augmentation de 10 points pour l'impôt, ça représente 17 %. Il faut pas confondre des points et des pourcents. Et pis l'augmentation d'un demi-point pour les contributions immobilières, ça représente 25 % d'augmentation. J'ai déjà dit ça deux ou trois fois, mais je voulais le repréciser une fois encore. Merci. »

M. Nicolas Savoy : « Je vous remercie M. Decrauzat. Je vous rappelle juste qu'historiquement, en 2018, on avait demandé la même augmentation et vous étiez président de la commission financière et vous n'aviez pas omis d'objection à l'époque par rapport à cette augmentation. Donc, c'est un serpent de mer qui continue encore comme ça. Voilà, c'est bon, merci. »

3 Demande de délégation de compétence en faveur du Conseil communal pour la vente du terrain art. 683 RF Gletterens

M. Nicolas Savoy : « Donc cette parcelle est une parcelle qui est située dans la zone touristique. C'est la numéro 683, celle où il y a une petite croix au milieu. Cette parcelle est d'une grandeur de 793 mètres carrés. Elle est inutilisée pour le moment. Elle n'est pas impactée dans le calcul des droits de superficie et les rentes de superficie de la Commune. Elle permettrait de dégager, avec un prix minimum de CHF 550.00 le mètre carré, une vente à hauteur de CHF 436'000.00. Ce qui nous permettrait d'équilibrer le budget 2024 et de peut-être éponger 2023 qui, je vous le rappelle, a été validé par le Conseil d'Etat avec un déficit de CHF 350'000.00 ou CHF 360'000.00 arrondis. Y a-t-il des questions concernant cette vente? D'abord, je passerai la parole à la commission financière pour son rapport concernant cette vente

et après on pourra répondre à vos questions. Monsieur Guinnard vous avez la parole. »

3.1 Préavis de la commission financière

M. Sébastien Guinnard : « les membres de la Commission financière ont pris connaissance de la proposition du Conseil communal de vendre le terrain à bâtir, Article 683 RF de Gletterens, pour un prix minimal de CHF 550.00 le mètre carré. Cette vente permettrait d'équilibrer le budget 2024 et de dégager un bénéfice de CHF 175'798.16. Les soussignés invitent les citoyens présents à l'Assemblée d'accepter cette délégation de compétences en faveur du Conseil communal. »

M. Nicolas Savoy : « Je remercie Monsieur Guinnard pour le rapport de la commission financière et je passe directement la parole à vous si vous avez des questions. »

Questions / Remarques :

M. Ariel Decrauzat : « Au nom du groupe TransparenceGletterens, on propose de ne pas vendre la parcelle. Y'a des règles de bonne gestion financière et elles prévoient en fait de pas vendre un objet qui figure au bilan pour combler les trous du compte d'exploitation. Etant donné les dysfonctionnements identifiés au sein de l'administration par BDO, il est plus urgent de prendre des mesures correctrices qui s'imposent avant toutes opérations, à fortiori de ne rien oublier. Sur le plan financier, des investissements importants nous attendent et il serait plus judicieux de garder cette porte pour la soif pour des périodes et d'autres objets. De plus, si la vente permet en effet d'équilibrer le budget 2024, il ne pourra en aucun cas embellir les comptes 2023 puisque les comptes seront déjà bouclés au moment de la vente. Merci. »

M. Roger Borgognon : « Concernant cette parcelle, il y a deux ans en arrière on avait voté contre la vente. Aujourd'hui je n'ai pas changé d'avis. On ne doit pas vendre le patrimoine de la Commune. »

M. Alexandre Borgognon : « Moi, c'est juste pas au sujet de la parcelle, c'est juste la petite remarque que j'ai entendue avant, au fait, quand on s'est concerté avant de venir en Assemblée, on s'est dit on vient ici, on respecte les Conseillers communaux, on respecte le législatif, alors j'aimerais qu'on évite des remarques non constructives comme j'ai entendu juste avant par rapport à M. Ariel Decrauzat, qui a juste le droit d'avoir un point de vue comme tout le monde. Dans la vie, on a le droit des fois de changer d'avis, de décisions, alors merci de respecter ça. »

M. Nicolas Savoy : « C'est noté M. Borgognon. D'autres remarques ? »

M. Stéphane Hess : « En ce qui concerne la parcelle, je crois savoir qu'il y a pas mal de propriétaire en droit de superficie qui aimerait bien acheter leur terrain. Alors avant de vendre une nouvelle parcelle, pourquoi ne pas demander

aux propriétaires en droit de superficie, s'ils veulent acheter leur terrain. Parce que pour ces personnes, c'est très difficile d'obtenir une nouvelle hypothèque ou de vendre leur bien. »

M. Nicolas Savoy : « je vous remercie pour la question. Alors on est ouvert à toute proposition de demande de rachat de DDP, mais jusqu'à présent, on n'a pas eu de demandes officielles concernant un achat éventuel d'une parcelle. Et c'est aussi du patrimoine communal. D'autres questions ? »

M. Nicolas Savoy : « Je vois que ce n'est pas le cas. Alors je demanderai à toutes les personnes qui approuvent une délégation de compétences pour la vente de la parcelle 683 de montrer leur carton vert. Les personnes contre. Les abstentions. »

3.2 Vote de la demande de délégation pour la vente du terrain Art. 683 RF Gletterens

La demande de délégation pour la vente du terrain Art. 683 RF Gletterens est rejetée avec 77 voix contre, 25 voix pour et 15 abstentions.

4 Présentation du plan financier 2024 – 2028

M. Nicolas Savoy : « Nous passons donc au point 4 de l'ordre du jour - Présentation du plan financier 2024-2028. Comme vous pouvez le constater, avec une augmentation d'impôts pour 2024 et 2025, on peut encore considérer qu'on est dans le pire. Les finances communales vont gentiment se dégrader à partir de 2026-2027 et surtout 2028. Puisque là nous aurons la votation que le district a approuvé concernant la construction de deux nouveaux EMS pour un montant de 74 millions, et pour la Commune de Gletterens, elle sera impactée à hauteur de CHF 100'000.00 dans son fonctionnement annuel. Au niveau des investissements, il y a certains investissements qui avaient été déjà votés mais pas encore mis en application. En 2024, rien et en 2025 on a quelques investissements concernant les routes. Au niveau du port, on va avoir la rénovation de la passerelle en bois, qui longe la jetée. Alors bonne nouvelle ou mauvaise nouvelle, on a déclaré ce sinistre à l'assurance, pas plus tard qu'aujourd'hui pour voir si elle rentrerait en matière pour une participation concernant la réfection de cette passerelle. On a l'assainissement du bâtiment communal, surtout au niveau du chauffage. On est toujours en énergie non renouvelable, donc il faudrait voir ce que nous pouvons faire au niveau thermique et au niveau chauffage. On a toujours le hangar communal qui a été devisé à cette hauteur-là, c'était les derniers chiffres qu'on avait eus mais on n'a pas approfondi le sujet, donc c'est une projection. Il faudra quand même un jour revoir pour le mettre à un autre endroit puisque nous sommes sur le terrain de l'Association intercommunale scolaire et qu'on est encore en train de discuter d'un éventuel agrandissement de l'école. Je reviendrai peut-être dans les divers. Pour 2027, rénovation du magasin Volg, où on a deux unités locatives

ainsi qu'un chauffage qui est toujours au mazout. Donc ça serait bien aussi d'assainir ce bâtiment et tout. Et pour 2028, on n'a probablement des réfections de route. On n'a pas encore quantifié quel tronçon et autre, mais on a quelques routes qui commencent à se dégrader sérieusement, notamment la route de la Ria qui sera un prolongement de la zone 30 en cas de réfection. Voilà est-ce que vous avez des questions sur ce plan financier. »

Mme Sarah Bachmann : « Sur le plan lui-même, sur la partie haute, j'ai pas trop regardé, mais, si mes souvenirs sont bons, normalement avec ça, on devrait pouvoir dégager un calcul de la capacité d'investissement. Je ne sais pas si vous le faites ou pas, et puis après concernant le plan des investissements. Alors je sais que la rénovation de la zone 30 a été déjà votée. Mais quand on a voté, on a aussi voté le crédit que vous deviez faire, alors comme vous aviez assez insisté là-dessus Monsieur le Syndic, comme quoi plus personne ne vous prêtait des sous. De savoir si maintenant que vous avez eu un budget, on vous prête quelque chose et pis pour les autres objets, notamment à l'instar du hangar, 1,5 millions quand on voit justement l'état de nos finances, ben on se dit que vous avez un petit peu les yeux plus gros que le ventre. Et puis une petite idée peut-être, pour l'histoire du hangar de la voirie, je dis pas que c'est faisable, je réfléchis à haute voix, c'est qu'éventuellement l'emplacement actuel de la déchetterie pourrait éventuellement servir pour un bâtiment de voirie. Puis on pourrait éventuellement se rapprocher pour faire une déchetterie intercommunale. Là aussi, vous nous aviez dit que ça devenait trop petit en bas. Qu'on puisse éventuellement faire quelque chose de beaucoup plus modeste que ce un million et demi que nous avait présenté votre collègue M. Soutter. Parce que là, franchement avec tout ce qui nous attend de toute façon au niveau district, si on a encore ça, c'est pas tenable. »

M. Nicolas Savoy : « Entièrement d'accord avec vous, donc a misé un million et demi, parce qu'on n'a pas été revoir beaucoup plus loin. Il y a d'autres pistes qu'on a commencé à regarder, éventuellement une collaboration avec une commune voisine, pour éventuellement avoir un hangar commun. C'est des pistes qu'on est en train d'explorer. Il est clair que vu la première présentation de ce hangar communal, ça nous semblait quelque peu illusoire. On a mis un montant pas pour mettre un montant mais en tenant compte quand même des coûts de construction et de l'endroit où on souhaitait le mettre. Alors la déchetterie, ça peut être une piste, mais ça fait beaucoup de choses qui s'interconnectent et qui font que ça fait plusieurs lièvres à chasser en même temps. D'autres questions ? »

M. Stéphane Hess : « En ce qui me concerne, la rénovation du bâtiment communal, je n'ai pas le chiffre exact en tête, mais il semble que ces derniers dix ans, c'est seulement la troisième fois qu'on nous propose de rénover le bâtiment communal. Alors que le bâtiment Volg, ça fait au moins 20 ans que rien n'a été fait là-bas et qu'il y a justement comme vous l'avez dit, deux locations, et ils vivent dans un état insalubre, en partie, avec des fenêtres pas étanches et rien du tout et je trouve que ça serait plus important de rénover ce bâtiment-là avant de re-re-rénover le bâtiment communal. »

M. Nicolas Savoy : « Je vous remercie pour votre remarque. Alors effectivement, le bâtiment Volg, ça fait quelque temps qu'il n'a pas été touché,

si ce n'est que quand il y a eu changement de commerçants du passage de Denner à Volg, passablement de travaux ont été faits en bas, au rez-de-chaussée, mais qui ont été fait en grande partie avec les deniers de Volg. Concernant le bâtiment communal, à part le changement des fenêtres et une isolation thermique aux plafonds, il n'y a pas eu d'autres rénovations dans ce bâtiment. Après, il faut quand même être conscient que l'on parle beaucoup de développement durable, d'énergie propre. Je pense qu'autant pour le Volg, que pour l'administration communale, ça nous semble important de passer à autre chose que du mazout. D'autres questions? «

Mme Sarah Bachmann : « Juste pour vos réponses, vous ne nous avez pas dit si vous avez maintenant la possibilité d'avoir un crédit pour finir l'investissement de la zone 30. »

5. Budget 2024

5.1. Présentation du budget de résultat

M. Nicolas Savoy : « Alors comme vous l'avez dit, on a eu un budget qui a été validé. Mais le problème des banques, ce n'est pas d'avoir un budget validé, c'est d'avoir un budget positif et nous sommes toujours dans le négatif. Donc, je pense que pour 2024, ça va être de nouveau très difficile d'obtenir quoi que ce soit pour terminer certains projets qui avaient été lancés, notamment aussi au niveau de la réfection des installations au niveau du port, ça va être aussi difficile de terminer ce qui avait été commencé. On a fait dans l'urgence parce qu'il y avait des questions de sécurité et aussi d'image touristique, de refaire les passerelles. Mais les passerelles, on a dû prendre dans la caisse communale pour pouvoir financer la réfection de cette passerelle. Donc pour l'année prochaine, pour 2024, je ne sais pas comment on va faire. Si notre budget, comme vous avez voté contre une vente de terrain, va être déficitaire, je pense que ça va être très très difficile de finaliser certaines choses. Même si pour certains, une amélioration drastique de la facturation ou de la comptabilité permettrait peut-être de dégager un équilibre. D'autres questions sur ce plan financier ? Alors si ce n'est pas le cas, on va passer directement à la présentation générale des budgets de résultats et des investissements. Puisque la délégation de compétences a été rejetée par l'Assemblée, nous avons prévu de vous présenter un budget avec un excédent de CHF 175'798.16 d'excédent de produit. Si on soustrait la vente du terrain au budget de fonctionnement qu'on vous a présenté, on va présenter un budget avec un déficit de CHF 260'351.84. Il faut aussi noter c'est que, comme vous l'avez dit avant et je suis content que vous relevez quand même ces points au niveau du district et tout. Comme je vous l'ai dit avant, il y a quand même passablement d'augmentation au niveau du médico-social, de l'enseignement et de la formation à l'énergie. C'est pas spécifique à la Commune de Gletterens, c'est pour toutes les communes de la Broye. On a aussi eu, suite à cet excédent de charges, pardon ce déficit des charges d'intérêts pour un montant de CHF 15'000.00 en plus. Il y a des réfections d'entretien courant pour un montant de CHF 35'000.00. Et puis on doit équilibrer le dicastère d'épuration pour un montant de CHF 93'000.00, puisqu'il est déficitaire et que nous devrions normalement, pour l'équilibrer, augmenter les taxes eau et épuration. Mais comme on vous l'a déjà dit, c'est un peu un serpent de mer pour certains. Nous sommes en train de revoir

complètement le règlement sur l'eau et l'épuration avec les nouvelles taxes qui seront certainement plus hautes que ce que nous avons maintenant pour pouvoir équilibrer d'une part ces deux dicastères et pour pouvoir anticiper aussi, comme vous le savez aussi, la construction pour l'horizon 2026 -2027 d'une nouvelle STEP régionale où la Commune de Gletterens, avec les communes de la Basse-Broye seront prises en charge. Donc passablement d'augmentations de charges, comme je vous l'ai dit avant. Nous avons voté 74 millions, donc pour la commune de Gletterens c'est CHF 100'000.00 de plus dans le fonctionnement pour les EMS. Au niveau du district, il y a des réfections de certains bâtiments du CO d'Estavayer qui commencent aussi à prendre de l'âge. Et il y a une commission au niveau du comité du CO qui est en train de se pencher sur la possibilité de rénover et de remettre aux normes certains anciens bâtiments. Il faut aussi, comme je vous l'ai dit avant, on est en train de faire une pré-étude pour un éventuel agrandissement de l'école du centre scolaire à Gletterens, puisqu'au niveau démographique, on a besoin de salles supplémentaires. Et nous sommes en train de voir avec un bureau d'architectes, de faire une pré-étude pour voir à peu près quels sont les réels besoins pour l'Association intercommunale et quels seraient éventuellement les coûts que ça engendrerait pour la Commune de Déleley-Portalban et pour la Commune de Gletterens. Et comme je vous l'ai dit avant tout ce qui précède, et bien il y a ces nouveaux règlements sur l'eau et l'épuration. Ils nous permettront de maintenir notre réseau communal et de participer à la STEP régionale. Concernant certains postes qui ont peut-être été augmentés, on a un traitement du personnel communal qui est soumis au règlement du personnel de l'Etat de Fribourg, étant donné que le règlement communal pour le personnel que nous avons proposé lors d'une assemblée précédente avait été refusé par le législatif. Donc, on a dû faire des nouveaux contrats et ces nouveaux contrats partent depuis 2022 jusqu'à 2024. Mais en 2023, on n'a pas fait d'augmentation puisque suite aux problèmes budgétaires, on n'a pas pu le faire. Mais c'est une obligation légale d'augmenter ces salaires en fonction de la classe et du palier. Participation à l'ADIS-Broye, là ça vous donne aussi un petit peu l'image de ce qu'on peut avoir dans la Broye. Donc on fait partie de l'association Défense incendie de la Broye qui a été créée l'année passée. Et on nous avait présenté un budget relativement bien équilibré. Lors de cette assemblée, on devait présenter un budget avec une augmentation de 30%. Compte tenu des finances communales de la Commune de Gletterens, le Conseil communal a décidé de voter contre ce budget, contre cette augmentation. Mais bon, comme vous le voyez, on est soumis à la majorité de l'assemblée des délégués et là, on est contraint de participer malgré ça, à cette augmentation de 30%.

Pour l'AISSPDG, l'association intercommunale pour l'école, une augmentation de CHF 45'000.00, ce qui est principalement dû à la mise en place d'une surveillance dans les bus, puisque c'est une directive du Conseil d'Etat et du Canton, par rapport à la surveillance des premiers degrés au niveau de l'école. Je crois que c'est les deux années enfantines et la première primaire ; où on est obligé de mettre une personne pour surveiller ce qui se passe dans le bus. Ça veut dire lors des quatre trajets, un le matin, un à midi, un l'après-midi et un en fin de journée. On a aussi eu du changement de matériel informatique, des frais de chauffage en plus et le renouvellement de dette, puisqu'on a une hypothèque qui arrive à échéance et qu'avec la nouvelle politique des taux d'intérêts, on va certainement être plus haut que ce qu'on avait pu contracter à l'époque.

Ensuite, on a la participation à l'Association touristique régionale. C'est aussi pour donner suite à la création du pôle touristique, association touristique broyarde. Les communes impactées par le tourisme participent à hauteur de 67% et les communes qui n'ont pas de vocation touristique participeront à hauteur de 33%. Ce qui est à relever, c'est que ces communes-là, avant ne participaient pas du tout à l'effort touristique ou à la promotion touristique de la région. Et avec cette association chapeauté par l'Association des Communes broyardes fribourgeoises, on a maintenant toutes les communes qui participent à l'effort, à cet effort touristique. Et je voudrais encore également relever que les taxes de séjour maintenant partiront au pôle régional, donc à l'ATV et 20% sera reversé directement à la Société de développement de Portalban Tourisme qui pourra continuer, dans une moindre mesure, à faire certaines animations, ou à soutenir certaines entités à vocation touristique.

Entretien et rénovation des installations. Nous avons des soucis au niveau du port, surtout au niveau du canal du port, puisque nous devons le draguer pratiquement une fois tous les deux ans avec les mouvements d'eau et des vagues et tout, un potentiel ensablement qui revient régulièrement. Et là où ça devient vital de pouvoir faire ce dragage puisque les gros bateaux maintenant frottent leurs quilles sur le front du canal, ce qui n'est pas forcément une bonne chose. Je rappellerai juste aussi qu'il y a la partie qui est après la passerelle, en direction de Chevroux, où là, la dragueuse ne peut pas passer pour des questions de dimension et on est en train de regarder avec différentes sociétés pour essayer de trouver la meilleure solution. Je vous annonce que le dernier prix qu'on nous a articulé pour cette partie-là, on parle d'un montant de CHF 70'000.00. Voilà pour la présentation de ces quelques points du budget. Maintenant, je vous laisse la parole. Avez-vous des questions par rapport au budget? Comme je vous l'ai rappelé. Ce budget sera déficitaire hauteur de CHF 260'000.00. »

M. Alexandre Borgognon : « Alors voilà, avec le Comité qu'on a fait, TransparenceGletterens, on vient avec des propositions d'amendements, donc il y en aura huit. »

M. Pascal Sacchi : « Amendement numéro un, conformément à la loi cantonale sur les finances communales, soit MCH2, nous demandons que le port soit transféré du patrimoine administratif au patrimoine financier. Cela provoquera immédiatement une économie de charges de CHF 310'509.00. Il est à noter que lorsqu'on était sous le régime MCH1, les amortissements du port se montait à CHF 191'000.00. Ce qui veut dire, qu'en ne mettant pas, contre toute logique et contre les dispositions de la loi, le port dans le patrimoine financier, nous avons l'arrêt de la circulation par le biais des amortissements obligatoires de CHF 120'000.00. Même, s'il ne s'agit que d'une écriture comptable et pas d'argent à sortir, c'est une mesure qui a conduit le conseil communal à nous imposer une augmentation d'impôt. Nous demandons que ce transfert d'un patrimoine à l'autre soit rétroactif au 1^{er} janvier 2023, afin que la diminution de charges subséquente de CHF 310'509.00, bénéficie aux comptes 2023. Donc, on nous annonce déjà dans le bulletin, qu'il pourrait être déficitaire de CHF 350'000.00. Cela nous ramènerait ce déficit à CHF 40'000.00, ce qui serait nettement plus supportable. »

M. Nicolas Savoy : « Je vous remercie. Deuxième amendement »

Mme Sarah Bachmann : « C'est qui le deuxième ? »

M. Nicolas Savoy : « Y a-t-il d'autres amendements? »

M. Philippe Savary : « Le titre de cet amendement, Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers communaux, comme vous êtes directement concernés, je vous salue. Chers Concitoyens, Chères Concitoyennes, ce titre de cet amendement numéro deux est le suivant : diminution de la rétribution des membres du Conseil communal. Nous proposons que les honoraires annuels des membres du Conseil communal, ainsi que la rétribution des présences aux séances des commissions et délégation officielle soient ramenés au niveau de la période 2016-2021. A savoir, pour M. le Syndic, de CHF 10'000.00 à CHF 8'000.00. Pour le vice-syndic, de CHF 4'500.00 à CHF 3'500.00. Pour les membres du Conseil communal, de CHF 4'500.00 à CHF 3'500.00. Pour les commissions et délégations : Monsieur le Président et Madame la Présidente, de CHF 40.00 de l'heure à CHF 25.00 et pour Monsieur le membre de CHF 40.00 de l'heure à 25.00. Ce qui ferait une économie totale de CHF 10'300.00, en tenant compte du fait que les montants sont nets, à savoir que l'AVS, AI et APG est également payé par la commune. La motivation, bien que les membres du Conseil communal ait communiqué la nécessité d'augmenter les impôts depuis 2021, ils se sont octroyé une augmentation de leur rétribution et cela au début de la législature. Cet amendement corrige le manquement de transparence de cet acte insidieux. Les membres du Conseil communal, ont un devoir d'exemplarité. L'État des finances communales exige des efforts de l'ensemble des citoyens, y compris des membres des autorités publiques communales. Les membres du Conseil communal, en sus, ont droit à une déduction annuelle de 70%, au minimum CHF 2'500.00, mais au maximum CHF 7'000.00 sur l'imposition des revenus et indemnités dans le Canton de Fribourg. Par effet de cascade, cette déduction est également appliquée à l'impôt communal. Merci de votre attention. »

M. Nicolas Savoy : « Je vous remercie. Troisième amendement. »

M. Jean-Bernard Peretti : « Concernant l'entretien des machines et autres appareils au budget qui se monte actuellement en termes de proposition à CHF 12'000.00, alors que préalablement il était à CHF 4'000.00. Et pour 2022, il était à CHF 6'700.00 et des poussières, donc en moyennant les choses, on pourrait quelque part penser à être plutôt à CHF 6'000.00, plutôt qu'à CHF 12'000.00. »

M. Nicolas Savoy : « De quel compte s'agit-il ? »

M. Jean-Bernard Peretti : « Il s'agit du compte « entretien des machines et autres appareils », c'est le no 0.221.31.51.000 »

M. Nicolas Savoy . « Merci. Un autre amendement ? »

M. Stéphane Hess : « Amendement 79.00.31.32.00, honoraires des urbanistes. Nous proposons de réduire ces honoraires de CHF 10'000.00 par

année. De réduire de CHF 40'000.00 à CHF 30'000.00, étant qu'en 2022, ils étaient à peine au-dessus CHF 30'000.00. »

M. Frédéric Guinnard : « Amendement numéro cinq. Nous demandons de mettre CHF 143'000.00 au moins, au compte 96.30.44.30.00, car la facturation complète et le rattrapage des montants à facturer des précédentes années justifie cette adaptation. En effet, j'ai moi-même reçu le DDP de 2022, 2023 et 2024 en même temps, pour un montant chaque fois de CHF 4'742.40. Merci »

M. Nicolas Savoy : « Je n'ai pas compris M. Guinnard, vous demandez vous demandez quoi exactement? »

M. Frédéric Guinnard : « De mettre au moins au budget CHF 143'000.00 »

M. Nicolas Savoy : « OK. ».

Mme Sarah Bachmann : « Oui, moi j'ai les amendements six et sept, parce que c'est sur deux comptes, c'est sur des comptes d'impôts. Donc il y a l'amendement sur les comptes 91.00.4010.00, qui est le compte des impôts sur le bénéfice des personnes morales pour qu'il soit augmenté de CHF 5'000.00, donc de CHF 21'000.00 à CHF 26'000.00. En effet, le montant de CHF 21'000.00, c'est quasiment le même montant que ce qu'il y avait en 2019-2020, donc avec une augmentation de 10 centimes, on ne comprend pas pourquoi ça n'a pas été en peu adapté à la hausse. Donc 5000 francs de plus sur ce compte. Et puis sur le compte 9101.4024.00 qui est l'impôt sur les successions, on demande qu'il soit augmenté d'au moins CHF 20'000.00, parce qu'il y a eu CHF 100'000.00 l'année passée, donc en 2022 et puis là vous mettez que CHF 10'000.00. On trouve un tout petit peu pessimiste. Donc on suggère nous, comme amendement, de mettre à CHF 30'000.00 en tout, donc une augmentation de CHF 20'000.00. Merci. »

M. Nicolas Savoy : « Merci. D'autres ? »

M. Philippe Savary : « Alors j'ai aussi une mauvaise nouvelle. Et ça, cette fois, c'est pour les employés communaux. Alors je vous prie de m'excuser déjà, pour certains, qui méritent effectivement une augmentation de salaire. Malheureusement, vous connaissez les finances de la Commune et je propose d'ajourner l'augmentation des salaires des personnels communaux. Nous proposons de surseoir. Surseoir, ça ne veut pas dire annuler, de surseoir à l'augmentation des salaires et par répercussion des charges sociales du personnel de l'administration et d'exploitation de la commune. L'économie ainsi réalisée serait de CHF 28'610.00, à savoir CHF 23'250.00 pour les salaires et CHF 5'360.00 pour les charges sociales afférentes. À savoir la nature des comptes 3010, 3050, 3052, 3053, 3054 et 3055 selon la classification par nature. Motivation, parce qu'il faut un motif. L'État des finances communales ne permet malheureusement pas actuellement d'augmenter les salaires du personnel communal. Une augmentation linéaire des salaires applique à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs selon le principe de l'arrosoir et sans tenir compte de l'efficiences et le mérite de chacun et de chacune est incorrect. En sus, nous avons pris note que le rapport d'audit de la fiduciaire BDO SA relatée par la Préfecture, a relevé 17

points à l'amélioration, dont six considérés comme des déficits importants. Nous préconisons la mise en œuvre rapide des mesures correctrices proposées avant d'envisager toute nouvelle augmentation des salaires. Et sachez que ce qui est communiqué dans le bulletin d'information est incorrect, pour la simple et bonne raison que c'est la loi sur le personnel qui dicte la gestion du personnel de l'administration cantonale, respectivement de l'administration communale. Ça, c'est la première chose, et j'étais un ancien employé de l'État, et je sais qu'avec la situation financière du Conseil d'État, en fait plutôt de l'administration cantonale plusieurs fois, cette augmentation de salaire a été repoussée. Je demande que la commune fasse de même. »

M. Nicolas Savoy : « Merci. D'autres ? »

M. Alexandre Borgognon : « On a des feuilles pour vous, pour simplifier tout ça. Si jamais, une pour la commission financière et puis une pour les Conseillers communaux. »

M. Nicolas Savoy : « Je vous remercie. Donc je vais vous donner la marche à suivre au niveau de ce qui vient de se passer avec les divers amendements qui ont été proposés. Donc nous allons étudier vos arguments, ajourner probablement provisoirement l'Assemblée pour nous réunir le Conseil communal avec la commission financière pour étudier les amendements, donner les explications après à l'assemblée du Conseil communal, de vous demander si vous maintenez ces amendements et du préavis de la commission financière. Et après ces quatre points, si les amendements sont maintenus, nous passerons au vote pour chaque amendement. Voilà ça vous fait une petite pause de cinq, dix minutes en tout cas. Je demanderai à la commission financière de nous rejoindre au réfectoire pour discuter de tout ça. »

Le Conseil communal et la commission financière se retirent. La séance est levée. Il est 21h05.

Le Conseil communal et la commission financière réintègrent la salle. Il est 21h32. La séance reprend.

115 personnes sont présentes. Majorité à 58.

M. Nicolas Savoy : « Voilà, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre patience. Je crois qu'il y a quelques personnes qui ont quitté l'Assemblée entre-temps. Donc il serait judicieux de faire un recomptage ce soir. Donc je demanderai aux personnes qui ont le droit de vote de lever leur carton vert et aux scrutateurs de nous donner les chiffres. Voilà, nous sommes 115 au lieu de 117. Majorité à 58. Alors nous avons donc délibéré avec la commission financière concernant ces demandes d'amendement. Je vais essayer de les prendre point par point et les amendements que nous pourrons voter nous les passerons directement au vote avec peut-être le préavis de la commission financière.

Amendement n° 1 :

M. Nicolas Savoy : Vous nous demandez de passer du patrimoine administratif au patrimoine financier le port de Gletterens – L'amendement est

jugée irrecevable par le Conseil communal et la commission financière. Vous pourrez la passer comme propositions dans les divers et l'Assemblée communale mandatera le Conseil communal pour prendre les dispositions et informations nécessaires auprès du service des communes, ainsi qu'au niveau des fiduciaires pour savoir quelle est la meilleure formule et la formule la plus juste.

Amendement n° 2 :

M. Nicolas Savoy : Diminution de la rétribution du Conseil communal. Je vous rappelle juste que l'amendement est considéré comme irrecevable de la part du Conseil communal et de la commission financière. Ces montants ont été évalués lors du règlement d'organisation du Conseil communal pour la législature 2021-2026 et validé par la Préfecture.

Amendement n° 3 :

M. Nicolas Savoy : Je vous rappelle aussi que si vous n'êtes pas d'accord avec les réponses du Conseil communal et de la commission financière, vous avez quand même un droit de recours auprès de la Préfecture concernant ces refus d'entrée en matière, pour ces demandes d'amendements qui passeraient en proposition. L'amendement no 3 – diminution du compte 0220.3151.00 qui concernait l'entretien des machines et autres appareils. Donc le Conseil communal n'est pas négatif à cette proposition. Il vous rend juste attentif que nous devons changer notre système de téléphonie au niveau de l'administration et que si ce dernier tomberait en panne ou deviendrait obsolète pour 2024, de toute façon, on devrait le changer. Donc la diminution est sous réserve d'un éventuel couac à ce niveau-là.

Donc je demanderai à la Commission financière de peut-être donner son avis sur cet amendement no 3, d'un montant de CHF 6'000.00. »

M. Sébastien Guinnard : « Pour l'amendement no 3, la commission financière donne un préavis favorable. »

M. Nicolas Savoy : « Donc on passe au vote. Est-ce que vous maintenez l'amendement ? »

La réponse est positive.

« Les personnes qui sont pour lèvent leur carton vert s'il vous plait. Les personnes qui sont contre levant leur carton rouge. Absentions ? »

L'amendement est accepté par 97 voix pour, 1 voix contre, 17 absentions.

Amendement n°4 :

M. Nicolas Savoy : « Nous passons au point 4 – l'amendement no 4 – compte 7900.3132.00 – concernant les frais d'urbanisme et autres, qui est jugé irrecevable par le Conseil communal et par la Commission financière, dans la mesure où c'est une obligation contractuelle de la Commune de Gletterens et qui est assimilable à un salaire, puisque ça règle le salaire du responsable du bureau technique qui est partagé à pourcentage différent par commune, selon l'utilisation qu'on en fait, à savoir la Commune de Delley-Portalban, la Commune de Vallon et la Commune de Gletterens.

Amendement n°5 :

M. Nicolas Savoy : « Le point no 5 – compte 96.3044.00 concernant les DDP, avec une demande d'augmentation de CHF 10'000.00. Le Conseil communal n'est pas négatif à cette demande. La commission financière ? »

M. Sébastien Guinnard : « La commission financière donne un préavis favorable ».

M. Nicolas Savoy : « Merci. Est-ce que vous maintenez l'amendement ».

Les citoyens : « Oui ».

M. Nicolas Savoy : « Les personnes pour, les contre, les abstentions. »

L'amendement n° 5 pour l'augmentation d'un montant de CHF 10'000.00 dans les revenus des DDP est accepté par 109 voix pour, 0 contre et 6 abstentions.

Amendement n°6 :

M. Nicolas Savoy : « Le point no 6 – compte 9100.4010.00 - impôts sur les personnes morales avec une augmentation de CHF 5'000.00. Le Conseil communal n'est pas contre cette augmentation. Commission financière s'il vous plaît ? »

M. Sébastien Guinnard : « La commission financière donne un préavis favorable ».

M. Nicolas Savoy : « Merci. Est-ce que vous maintenez l'amendement ».

Les citoyens : « Oui ».

M. Nicolas Savoy : « Les personnes pour, les personnes contre, les abstentions. »

L'amendement n° 6 pour l'augmentation d'un montant de CHF 5'000.00 dans le compte 9100.4010.00 est approuvé par 109 voix pour, 0 contre et 6 abstentions.

Amendement n°7 :

M. Nicolas Savoy : « Amendement – compte 9101.4024.00 pour une augmentation de CHF 20'000.00 pour l'impôt sur les successions. Alors le Conseil communal veut quand même vous rendre attentif qu'effectivement le montant qui avait été articulé par Mme Bachmann, à savoir CHF 94'000.00-95'000.00 arrondi, c'est seulement une seule succession, c'est un seul décès. Donc c'est pour ça qu'on a été très prudent dans l'estimation de cette rentrée potentielle fiscale et qu'en 2023, selon les comptes, on est à CHF 5'000.00 et c'est toujours la même succession. Donc le Conseil communal veut bien mettre CHF 20'000.00 de plus, c'est qu'un budget, mais franchement c'est un petit peu, être très optimiste par rapport à cette rentrée. Commission financière ? »

M. Sébastien Guinnard : « La commission financière donne un préavis défavorable. »

M. Nicolas Savoy : « Est-ce que vous maintenez cet amendement ? »

Mme Sarah Bachmann : « Là comme vous dites, puisque c'est qu'un budget. Oui, je maintiens. »

M. Nicolas Savoy : « Les personnes pour cet amendement, malgré les restrictions du Conseil communal montrent leur carton vert, les personnes contre, les abstentions. »

L'amendement n°7 pour l'augmentation d'un montant de CHF 20'000.00 dans le compte 9101.4024.00 est approuvé par 61 voix pour, 31 contre et 23 abstentions.

Amendement n° 8 :

M. Nicolas Savoy : « Nous passons à la proposition n° 8 concernant l'augmentation pour le personnel communal que le Conseil communal et la commission financière a jugé irrecevable, selon le règlement du personnel de l'Etat. J'ajouterai que nous nous attendions à cette demande d'amendement et nous avons aussi pris les renseignements au niveau du Service des communes qui nous a confirmé que ce n'était pas recevable. Comme je vous l'ai dit avant, vous avez toujours la possibilité de faire recours à l'instance supérieure si vous n'êtes pas d'accord avec cette décision. Donc, s'il n'y a pas d'autres questions sur le budget, nous allons juste calculer à combien se monterait le découvert. ».

M. Serge Bongard : « Nicolas, il y a une question. »

M. Nicolas Savoy : « Pardon ? »

M. Karim Hamdani : « Bonsoir, merci beaucoup Monsieur le Syndic pour toutes ces explications. J'ai juste pas très bien compris l'explication de l'irrecevabilité pour le port ; comme c'est un grand montant, je suis intéressé de bien comprendre ce qui est irrecevable. »

M. Nicolas Savoy : « Alors il est irrecevable dans le sens aujourd'hui même comme amendement. Il peut être proposé par l'assemblée communale de demander au Conseil communal, qui aura une année pour se déterminer si on peut passer de patrimoine administratif à patrimoine financier et à ce moment-là, on vous donnera la réponse. Rétroactif, je ne pense pas parce que les impôts, on ne peut pas les faire rétroactifs au 1^{er} janvier 2023 si vous les votez en septembre. C'est pour ça que je disais qu'il faut revenir dans les divers avec une proposition pour demander au Conseil communal soit de revoir sa copie soit d'étudier avec le service des communes la meilleure solution et la plus logique. »

M. Alexandre Borgognon : « Oui, j'avais déjà parlé de ce patrimoine financier au fait, à l'assemblée d'avant, justement par rapport à la Commune de Delley. Voilà, je n'étais pas trop sûr de moi, mais j'ai été me renseigner mais j'ai eu quand même Philippe Savary et Sarah Bachmann qui n'étaient pas d'accord avec moi au début, qui ont quand même changé d'avis. Je me suis dit ah ben je me suis dit là j'ai quand même été, que c'était quand même

quelque chose de positif. Je voulais juste quand même informer les gens que l'année passée, si ce patrimoine, que si le port avait été mis dans le patrimoine financier, les comptes auraient été équilibrés, si jamais, il ne faut pas oublier. Donc à un moment, c'est clair que quand on veut absolument dire tout le temps faut augmenter les impôts, on n'a pas le choix, ou pas de solution, faut faire ça. Juste en changeant cette petite écriture comme les autres communes le font, parce que c'est très clairement mis sur le service des communes où il faudrait le mettre. Il faut aller regarder les règlements, les droits sur la commune, y'a tout qui est noté. On a été, on s'est concerté, on a regardé et franchement, je n'arrive pas à comprendre pourquoi c'est irrecevable. Ça nous pénalise. Donc c'est clair, quand on commence avec moins CHF 310'000.00 dans les charges pour les amortissements, alors ça devrait pas être là. Moi ça, je me dis ben, au fait, on propose des choses, mais voilà c'est irrecevable. Je vous remercie. »

M. Nicolas Savoy : « Je vous remercie M. Borgognon. Je vous rappelle juste que l'Assemblée que vous évoquez, où vous avez parlé de ce sujet-là, il y avait M. Ballaman, du Service des communes qui était présent et qui avait quand même confirmé que la démarche du Conseil communal par rapport au patrimoine financier ou administratif était correcte. Alors je ne sais pas. »

Un citoyen : « Non, non. »

M. Alexandre Borgognon : « Pardon, pardon c'est faux ce que vous dites. C'était écrit que c'était judicieux et j'ai contacté un expert-comptable, ça fait quarante ans qu'il fait ça. Il m'a clairement dit, c'est 100 % pour 100 ça, et M. Ballaman qu'il connaît beaucoup, il a dit je ne suis vraiment pas d'accord avec ce qu'il a dit là, je tiens juste à confirmer les choses, enfin à rectifier les choses. »

M. Nicolas Savoy : « Merci. D'autres remarques ? »

M. Karim Hamdani : « J'ai bien compris qu'on va pouvoir faire une proposition tout à l'heure pour changer ça l'année prochaine, ça c'est bon. Je suis désolé de venir, peut-être avec quelques choses de négatif, mais si on refuse le budget ce soir, est-ce qu'on peut venir dans un mois en tenant compte tout de suite de cette réaffectation du port dans le budget ? »

M. Nicolas Savoy : « Je ne peux pas vous répondre malheureusement. Je n'ai pas la réponse à donner. Je ne peux pas prédire ce qu'il va se passer. »

M. Serge Bongard : « une autre question ici. »

M. Pascal Sacchi : « Je voudrai juste préciser quand même une chose. Sur la côte sud du Lac de Neuchâtel. Il y a quatre ports fribourgeois. Il y a le port de Gletterens, qui est le nôtre. Il y a le port de Delley-Portalban, qui est en patrimoine financier et qui rapporte environ un million à la commune. Il y a le port de Cheyres-Châbles, qui est en patrimoine financier et qui rapporte CHF 680'000.00 à la commune et il y a le port d'Estavayer, qui lui n'est, n'appartient pas enfin c'est pas la commune qui est chargée d'utiliser la concession, mais c'est une société coopérative qui s'en occupe. Ce qui prouve bien que ce patrimoine peut être remis à quelqu'un d'autre ou vendu

et c'est exactement la définition du patrimoine financier qui est dans la loi sur les communes. C'est tout. »

M. Nicolas Savoy : « Merci. Alors ce qu'on peut peut-être juste préciser par rapport à ce que vous dites, c'est qu'effectivement la réflexion c'était aussi de se dire que le port on a quand même passablement de réfection à faire pour rénover certaines installations ou assainir certaines installations suite à passablement de problèmes au niveau climatique et tout, c'est que cet argent qui devrait être investi irait directement dans le fonctionnement. Donc, si tout d'un coup l'année prochaine on va refaire une passerelle et draguer le port, c'est CHF 300'000.00 de plus qui vont aller dans le fonctionnement et qui vont augmenter le fonctionnement de la commune. Mais, on va quand même approfondir le sujet quand vous ferez la proposition dans les divers. »

M. Pascal Sacchi : « Je m'excuse Monsieur le Syndic, mais quelqu'un qui me dit qu'il fera faire une passerelle toutes les années, y'a un problème. »

M. Nicolas Savoy : « Ecoutez, vous allez voir sur place et vous verrez dans quel état est la dernière passerelle qu'il faut refaire. Ecoutez, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise. Je veux dire, d'un côté on peut pas laisser les installations déperir sur place et ne rien faire. S'il faut les changer, faut les changer ou les refaire ou faut les rénover. D'autres questions par rapport à ce budget ? »

M. Stephan Hess : « Et il y a un problème de compréhension. Si vous dites qu'en patrimoine administratif, il n'y a rien dans le budget de fonctionnement, alors là, dans le dernier point, que je suis en train de lire sur l'écran, il est noté qu'il faut payer CHF 30'000.00 pour mettre en place un nouveau balisage et CHF 10'000.00 pour la sécurisation de la baignade. C'est quand même dans le compte de fonctionnement ou bien je me trompe ? »

M. Nicolas Savoy : « Oui c'est dans le fonctionnement. »

M. Stephane Hess : « Ben alors, puisqu'il est déjà dans le compte administratif. Vous dites que s'il est dans le patrimoine financier, il faut mettre ça dans le compte de fonctionnement, mais là il est dans le compte fonctionnement alors qu'il est dans le patrimoine administratif. Ce n'est pas logique ce que vous avez dit avant. »

M. Nicolas Savoy : « Là c'est une estimation de coût. Je crois qu'on a jusqu'à CHF 25'000.00 avant de passer en investissement par rapport au fonctionnement. Peut-être que la commission financière peut vous confirmer mes propos. »

M. Sébastien Guinnard : « En fait, la grande différence, c'est qu'avec ce patrimoine financier, tout investissement doit passer par le compte de fonctionnement. Et ça, c'est aussi une grande différence, surtout s'il y a des gros investissements à prévoir. Là, on parle d'entretien. »

M. Nicolas Savoy : « Merci. D'autres questions sur le budget ? Donc, si ce n'est pas le cas, je vous annonce que le budget, en fonction des amendements qui ont été, que vous avez approuvé ce soir, que le déficit se

monte à CHF 219'351.84. Donc s'il n'y a pas de demande, je vous demanderai de voter pour ce budget. Les personnes qui sont pour approuver ce budget lèvent le carton vert. »

Un citoyen : « Il y a le rapport. »

M. Nicolas Savoy : « Ah oui, il y a le rapport de la Commission financière. »

5.1.1. Préavis de la commission financière

M. Sébastien Guinnard : « Alors effectivement, il y a un rapport qui avait été préparé par la commission financière, qui tenait compte du bénéfice de la vente du terrain. Donc ce rapport-là n'est plus correct. Donc on s'est concerté avec la commission financière. Et pour le nouveau budget proposé, nous donnons un préavis défavorable. »

5.1.2. Vote du budget de résultat

M. Nicolas Savoy : « Merci. Donc nous allons passer au vote. Les personnes qui sont pour un budget déficitaire à hauteur de CHF 219'351.84 lèvent leur carton vert. »

M. Alexandre Borgognon : « Vous pouvez répéter ce que vous avez dit là ? »

M. Nicolas Savoy : « Les personnes qui sont pour la validation de l'approbation du budget, avec un déficit de CHF 219'351.84 peuvent lever leur carton vert. Les personnes qui sont contre. Les abstentions. »

Le budget est refusé par 113 voix contre, 0 voix pour et 2 abstentions.

M. Nicolas Savoy : « Je vous remercie. Je vais vous donner les étapes suivantes par rapport à ce qui va se passer dans les prochaines semaines. Donc, je vous l'ai dit, pour les personnes qui ont posé des amendements et autres, ont la possibilité de faire un recours à l'instance supérieure. Pour le Conseil communal et la commission financière, c'est une discussion qu'on doit avoir déjà entre nous et après c'est une discussion qu'on doit avoir avec le service des communes. À voir si le Conseil d'État souhaite valider le budget qui a été présenté ou s'il nous demande de revenir vers vous dans quelques semaines pour vous présenter un nouveau budget. Bon vous me direz qu'on a l'habitude, en 2023, on a fait ça trois fois. On est plus à une fois près. On passe au point 7. »

7. Élection d'un membre à la commission financière

Suite à la démission de Madame Annie Dubey, nous avons une place à pourvoir. Nous avons le plaisir de vous proposer Monsieur Pierre Viret. Bien entendu, si dans la salle, il y a d'autres personnes ou candidats qui souhaiteraient venir à la commission financière, ils sont priés de s'annoncer.

Ce n'est pas le cas. Donc je vous demanderai d'applaudir Monsieur Pierre Viret pour sa brillante élection. Je crois qu'il est dans la salle. Je lui demanderai de se lever, comme ça les gens pourront mettre un visage sur ce monsieur. Merci à lui, en tout cas.

Les citoyens applaudissent Monsieur Viret pour son élection.

8. Divers

M. Nicolas Savoy : « Je passerai peut-être la parole, j'ai monopolisé la parole ce soir. Je vais peut-être la passer à M. Bongard qui a quelques informations à vous donner. Et après, je vous demanderai aussi concernant les propositions que vous pouvez faire, au propos de ce que vous avez proposé avec les amendements et faire nommément dans les divers. »

M. Serge Bongard : « Merci Monsieur le Syndic, Donc, comme il l'a dit en début de l'assemblée, le règlement sur l'eau et l'épuration arrive à terme d'élaboration avec le bureau RWB. On devrait, d'ici l'année prochaine pouvoir vous le soumettre en Assemblée communale. »

Mme Sarah Bachmann : « Petite question. Comme c'est pas la première fois que vous nous promettez ce règlement, je vous demande chaque fois si vous aller bien faire, effectivement, faire une séance d'information pour expliquer d'abord la complexité de ces règlements. »

M. Serge Bongard : « Alors c'est une bonne question qu'on va étudier au sein du Conseil. Ça pourrait faire l'objet d'une information avant sa validation. Pourquoi pas. On en discutera. Merci. Bonne question. »

M. Nicolas Savoy : « Je peux confirmer ce que M. Bongard dit, on vous l'avait déjà dit la dernière fois, séance d'information, il y aura avec le bureau qui a fait l'étude et qui va faire les propositions de taxes et financement par rapport aux infrastructures communales, par rapport à la STEP régionale, D'autres divers M. Bongard ? »

M. Philippe Savary : « Alors j'ai une proposition en fait à vous proposer. Comme son nom l'indique, le titre c'est : modification de règlement pour le stationnement des véhicules sur la voie publique. Nous proposons d'intégrer dans ce règlement adopté par l'Assemblée communale en date du 13 décembre 2016, les places de parking sise sur une parcelle 187, chemin des Rappes et 1102 chemin du Martalet et de taxer ainsi l'usage accru du domaine public. Sur la parcelle 1102, places limitées à 15 heures, nous avons constaté, en moyenne quotidienne, quinze véhicules occupent des places de parc et pratiquement toute la journée. Il s'agit de voitures de tourisme, treize unités, de véhicules d'entreprise, deux. Depuis quelques jours, un camping-car également stationné jour et nuit, week-end inclus. Sur la parcelle 187, seize véhicules, dont des camping-cars, remorques de transport de choses et autres véhicules, mais aussi une carcasse de véhicule incendié, sont ou ont été parqués pour des périodes conséquentes. Cette extension de zone dans le règlement idoine et la mise en place d'une situation ad hoc pourrait générer un revenu de CHF 6'000.00 supplémentaire comptabilisé sur le compte

61.555.4250.00 - Recettes horodateurs et abonnements. Motivation : Il s'agit de prélever les émoluments relatifs à l'usage accru du domaine public, à savoir, en général les citoyens, ils garent leurs véhicules sur leur place entre guillemet privée. Ce n'est pas le cas puisque j'utilise une place du domaine public. En sus, ces émoluments permettraient de générer des recettes communales supplémentaires. Les employés de l'État, parce qu'il ne faut pas se leurrer, les employés de l'AISDPG, respectivement enseignants du centre scolaire bénéficient de places de parc. Je fais référence dans le règlement du règlement cantonal de RSF 122.0 8.11 si cela vous intéresse, paye un loyer mensuel de CHF 35.00 pour les places non-couvertes et de CHF 93.00 pour les places couvertes. Il y a lieu aussi d'encourager l'utilisation des transports publics. Puisqu'on est une cité de l'énergie, de réduire l'encombrement, les carcasses de véhicules qui traînent sur les places de parc. C'est pas tout à fait logique de contribuer à la protection de l'environnement et d'augmenter la sécurité du trafic routier. Merci pour votre attention. »

M. Nicolas Savoy : « Merci Monsieur Savary pour cette proposition. Donc je demande à l'assemblée, non mais j'aimerais d'abord finir avec cette proposition et puis après on pourra passer à une autre proposition. Est-ce que l'assemblée charge le conseil communal d'examiner la proposition de M. Philippe Savary concernant un changement du règlement sur le domaine public. Vous êtes priés de lever vos cartons verts pour cette demande. »

Mme Sarah Bachmann : « On doit voter dans les divers, c'est nouveau ? »

M. Nicolas Savoy : « C'est une proposition et c'est une demande si vous êtes d'accord que nous nous chargeons de regarder ce règlement. C'est ce qu'on nous indiqué. »

Mme Sarah Bachmann : « Les propositions, ça sert à rien de les voter, vous devez l'examiner. »

M. Nicolas Savoy : « Je suis pas certain, mais à la limite, si ça vous dérange de voter. »

Mme Sarah Bachmann : « Si, si, simplement après vous pouvez ne pas entrer en matière. Quelque soit la proposition que fait un citoyen, elle est peut-être absurde, mais vous devez la traiter dans le délai d'une année, vous pouvez lui dire après, c'est absurde, on n'en tient pas compte. Ou bien elle restrictive, ou bien machin, mais nous, l'assemblée, on n'a pas à se prononcer maintenant sur si on veut faire cette proposition. C'est une proposition de M. Savary. Elle doit être traitée par vous. »

M. Nicolas Savoy : « Alors, nous allons enregistrer cette proposition et nous reviendrons vers lui dans le courant de l'année 2024. Je vous remercie. J'étais parti dans les amendements et propositions, c'est pour ça que je suis. »

M. Serge Bongard : « Encore une autre question. »

M. Alexandre Borgognon : « Alors voilà, moi j'ai une proposition, au fait par rapport à l'AISDPG. On voit que les charges sont réparties à 50- 50. Donc ma

proposition, enfin notre proposition, donc nous proposons la répartition se fasse au prorata du nombre d'enfants par village afin que l'équité soit respectée. Donc que les membres de l'association contribuent de manière juste et proportionnelle au coût, en fonction du nombre d'enfants qu'ils ont. La motivation, c'est la répartition équitable des coûts. Et j'ai aussi cette remarque. On constate que dans, ben bon après je dévie aussi sur l'AIEE, mais l'AISDPG et l'AIEE, par rapport à Gletterens et Delley, c'est pas toujours le même nombre de gens délégués au comité directeur. Donc là, il y aura aussi peut-être une répartition à faire. Voilà. »

M. Nicolas Savoy : « J'ai pas compris la dernière remarque. La première je l'ai bien enregistré le conseil communal va étudier votre proposition et la soumettre au comité de l'AISDPG. La deuxième ? »

M. Alexandre Borgognon : « Si d'un coup il y aurait plus de monde de Delley, comme de Gletterens, peut être c'est le cas, où ce n'est pas le cas, je sais pas. »

M. Nicolas Savoy : « En principe, les statuts sont assez clairs et équitables entre chaque commune par rapport aux associations intercommunales. »

M. Alexandre Borgognon : « L'AIEE aussi ? »

M. Nicolas Savoy : « L'AIEE aussi. »

M. Alexandre Borgognon : « Ok. Alors j'ai lu quelque chose de faux je pense. Alors là, c'est juste la répartition équitable des coûts. Merci d'avoir de m'avoir écouté. »

Mme Sarah Bachmann : « Puisqu'on parle de l'AISDPG, on nous avait promis que tout serait en ordre au niveau des PVs, des budgets, des comptes, etc. et tout. Alors bon j'ai trouvé l'ordre du jour de la séance du 11 décembre. Mais pour les budgets, j'ai dû chercher, pis j'ai finalement trouvé sur le site de la commune de Delley, pas sur le nôtre. Alors, je comprends bien que c'est pas sur les deux communes, mais qu'on mette au moins un lien où y'a tout. Et puis les statuts, je ne les ai pas trouvés. Et puis les membres du comité directeur, du CODIR, à mon avis il y a des choses qui sont fausses, y'a des gens qui n'y sont plus. Puis M. Cotting par exemple, il est noté comme étant de Gletterens, par exemple. Absurde, enfin c'est comme ça. Et puis tant que j'ai le micro, je change complètement de sujet, c'est concernant une réflexion du rapport de BDO, respectivement qui est relevé par le Préfet à l'intention de la DIAF, comme quoi justement les facturations de l'eau, étant tellement trop compliquées, qu'il faut réfléchir à l'externaliser. Alors, personnellement, je trouve que c'est une très très mauvaise idée, parce que je ne peux pas croire que ce soit à ce point-là compliqué, qu'on puisse pas le faire nous ; je veux dire on a des compétences au sein de l'administration tout de même. Et puis, toutes les informations pour faire les factures de l'eau, que ce soit le nom des personnes, les compteurs, le numéro des bâtiments et tout c'est à l'administration. Si ça, c'est juste en principe, la facturation sera juste. Donc du coup, l'externaliser, je vois franchement par l'intérêt. Ça nous coûtera et ça sera pas forcément plus juste. »

M. Nicolas Savoy : « On a eu la même réflexion que vous-même et ce sont les mêmes remarques qu'on a faites à BDO. »

M. Didier Cuany : « Je veux peut-être juste répondre à la première question. Donc on a parlé effectivement à la dernière séance, je suis en train de regarder tout ça. Vous savez, il y a effectivement un démêlé entre toutes les associations, les sites Internet où se trouve les informations et les sites Internet où on retrouve toutes ces informations, d'autres pas. Et je suis en train de regarder justement pour mettre tout ça à jour, et qu'il y ait des liens qui déjà soient fonctionnels. J'ai vu qu'il y a des statuts qui sont entièrement faux où y'a encore les noms des anciens conseillers communaux. Voilà, je suis en train de regarder ça mais ça prend un petit peu de temps. »

M. Nicolas Savoy : « Merci. »

M. Philippe Savary : « C'est pas une question, c'est une proposition. Le titre c'est compétence pour les conventions liant la commune avec des tiers. Lors de l'assemblée communale du 16 février 2023, pour faire également le procès-verbal dans le bulletin d'information numéro 72 que vous avez en main, page 9. Les concitoyennes et concitoyens ont appris, par la voix de Monsieur le Syndic qu'une convention entre guillemets qu'une convention a été signée avec cette commune et grâce à cela, une personne a pu être engagée. Fermez les guillemets. L'Assemblée communale désire connaître les termes de cette convention liant la commune à un tiers et entraînant des dépenses nouvelles afin de décider, conformément à ses attributions, parce que c'est, au fait, l'assemblée communale qui dit oui ou non à une convention avec des tiers, fixée à l'article 67, alinéa 1, lettre l de la loi sur les finances communales. Et le principe de gestion des finances, notamment de la légalité et l'efficience stipulé à l'article 4, alinéa 1, lettre a et g de ladite loi. Motivation : elle est d'abord légale, seule l'assemblée communale est compétente pour décider de la signature d'une convention avec des tiers, entraînant des dépenses nouvelles, selon l'article 67, de la LFCO, la loi sur les finances et les communes. Est-il judicieux ? Deuxième motivation, d'effectuer les tâches de tiers avant de se préoccuper des problèmes de notre propre commune. Point d'interrogation. L'état des finances communales est-il propice à l'engagement de personnel supplémentaire? Troisième remarque et troisième point d'interrogation. Merci de traiter cette demande lors de l'assemblée communale pour l'approbation des comptes 2023. Merci. »

M. Nicolas Savoy : « C'est noté Monsieur Savary. On fera le compte-rendu et la colonne des pour et des contres par rapport à cet engagement et cette convention. Merci. »

M. Pascal Sacchi : « Oui, parce que ce qui revient au premier amendement qui a été proposé dans lequel vous ne rentrez pas en matière. Sans enlever le droit de recours à l'autorité supérieure concernant cet amendement, je le fais aussi sous forme de proposition pour que les choses avancent peut-être un peu plus vite. Est-ce que vous voulez que je vous le relise ? Vous en avez une version écrite? Donc, il passe sous forme de proposition de mettre les installations portuaires dans le patrimoine financier. J'ai une deuxième proposition qui concerne le même sujet. On a, en fait, un règlement du port qui fixe les tarifs. Lesquels sont inchangés depuis quinze ans et lesquels

aussi apportent, je dirais soulage un peu les résidents qui ont la joie de posséder un bateau. Je suis navigateur. J'estime que le fait de posséder un bateau est un privilège, pas foncièrement une obligation donc, je pense que ces résidents doivent être soumis au même régime que tous les autres. Il n'y a pas de raison que la commune perde, quelques parts des revenus à ce niveau-là. Donc je vous propose de réviser ce règlement, et puis de nous en proposer une version qui ressemblerait peut-être, vous pouvez vous en inspirer, au dernier règlement qui a été soumis en 2021 je crois dans la Commune de Delley-Portalban. »

M. Nicolas Savoy : « Alors c'est avec un grand plaisir Monsieur Sacchi, puisque que cette réflexion-là s'est faite aussi au niveau du conseil communal avec pas tout le temps, un avis convergent. Mais comme le règlement du port doit être revu, ça sera effectivement proposé dans ce nouveau règlement que le tarif de location soit le même pour n'importe quel locataire, en dehors des gens qui paient le droit de boucle, parce qu'ils n'habitent pas la commune. Voilà. »

Mme Sarah Bachmann : « ça concerne la Châtelaine. La dernière fois, on nous avait dit, je sais plus si c'était la dernière fois, mais enfin cette année en tout cas, que ça avait été vendu et que c'était prévu pour faire de l'événementiel sous réserve, vous aviez vous dit, qu'au niveau de l'aménagement du territoire ça soit ok. Alors visiblement, y'a dû avoir un couac parce qu'on a effectivement, en tout cas une fois entendu beaucoup de bruit, beaucoup de musique. Je sais que vous avez reçu des plaintes. Est-ce que vous pouvez là, nous dire comment ça se passe. »

M. Nicolas Savoy : « Alors plaintes nous avons reçu, plaintes, je crois que j'y ai répondu. Il y a pas mal de gens dans l'Assemblée qui ont écrit des mails et que j'ai répondu assez rapidement. C'est une fête, mais ça se fait dans un cadre privé. Il n'y a pas eu de demande à la Préfecture, pas de demande à la commune. A partir de là, il est difficile pour le Conseil communal ou la Préfecture d'intervenir dans la mesure où c'est censé être privé. A l'avenir, maintenant, comme vous l'avez dit, si la Châtelaine et ses propriétaires, veulent organiser mariages, fêtes et autres, ils doivent faire un changement d'affectation du bâtiment qui est en zone agricole. »

Mme Sarah Bachmann : « ça n'est pas fait ça ? »

M. Nicolas Savoy : « Non, c'est toujours pas fait. Je me demande à ce niveau-là, il n'y a rien qui a été fait. Ça sera soumis de toute façon, ça sera une mise à l'enquête. Vous aurez l'occasion de vous prononcer sur cette mise à l'enquête et sur les tenants et aboutissants des projets de ces nouveaux propriétaires. »

Ariel Decrauzat : « Moi, je voudrais juste que le Conseil communal, il étudie la possibilité de transmettre la facturation des impôts au Canton. Le canton, il va facturer 2,85 pour 1000 de l'ensemble des frais. Par contre, ils s'occupent de la gestion financière aussi. Donc, ça motive en fait aussi, parce que c'est une source d'erreur quand c'est la commune qui doit reprendre le calcul des impôts. Il y a une possibilité, un potentiel d'erreur dans cette reprise de la facturation. Et puis ça soulagerait aussi l'administration communale qui a pas

mal de choses. Et puis, quand on sait que la gestion des débiteurs fiscaux, elle serait faite par le Canton, ça décharge aussi le Conseil communal. Merci. »

M. Nicolas Savoy : « Merci pour cette question. Nous allons étudier le sujet, et revenir avec des coûts et des propositions concrètes à ce niveau-là, et la position du conseil. D'autres questions ? Je vois que ce n'est pas le cas. Je vous remercie d'avoir assisté à cette assemblée. »

M. Nicolas Leuenberger : « Oui, concernant ces dernières semaines, il y'a eu pas mal de pannes par rapport aux lampadaires surtout sur la route de la Muraille. Donc les lampadaires jusqu'au fusible, ça appartient au groupe E, et après les fusibles sont à la Commune. C'était des problèmes qui faisaient partie de l'appartenance au Groupe E. Donc chaque fois qu'il y a un problème, on avertit le Groupe E et ils le font le plus rapidement possible. Donc n'hésitez pas si vous voyez des lampadaires qui ne fonctionnent pas, on fera le nécessaire auprès du Groupe E. Merci. »

M. Nicolas Savoy : « Merci M. Leuenberger pour ces précisions. Donc je reviens vous remercier d'avoir assisté à cette Assemblée. Je vous remercie d'avoir animé les débats de façon correcte, polie et constructive. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous donne peut-être rendez-vous pour la Saint-Valentin, mais soyons fous et je vous souhaite un bon retour chez vous et prenez soin de vous. Bonne soirée ! »

Fin de la séance à 22h17.

La Secrétaire : Chantal Moret

Le Syndic : Nicolas Savoy